

# Ecole primaire La Fée Viviane

1 Avenue de la Fée Viviane 35750 IFFENDIC / 06.42.95.27.94 / [ecole.0352112F@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352112F@ac-rennes.fr)  
<http://www.ecole-feeviviane-iffendic.ac-rennes.fr/>

## Procès-verbal du Conseil d'école du 5 novembre 2024, 18h30-20h30

Noms – Prénoms - Fonctions	Présents	Excusés	Noms – Prénoms - Fonctions	Présents	Excusés
<b>Education Nationale</b>			<b>Collectivité territoriale</b>		
BAZIN Katell, Directrice-présidente du Conseil	x		MARTINS Christophe, Maire d'IFFENDIC		x
MARSA Danielle, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Montfort		x	BARBE Michel, Adjoint au maire, affaires scolaires	x	
			MADELINE Tiphaine, Responsable pôle Enfance-Jeunesse	x	
JUBEAU Jean-Yves, Délégué Départemental de l'Education Nationale	x		THOMAS Magali, Responsable pôle Enfance-Jeunesse	x	
BERNIER Gaëlle, Adjointe PS-MS	x		CHAPELIER Dolorès, ATSEM		x
BLOUIN Karine, Adjointe TPS-MS	x		DUGUE Sylvette, ATSEM	x	
FOURNET Anaïs, Adjointe PS-GS	x		EVEN Sonia, ATSEM		x
GAVALAND Nathalie, Adjointe PS-GS	x		SENTIER-LOUVEL Patricia, ATSEM		x
RESMOND Cécile, Adjointe CP	x				
FRESLON Clémentine, Adjointe CP	x				
COURTIN Emilie, Adjointe CE1-CE2	x		<b>Représentants des Parents d'Elèves (RPE)</b>		
BOIXIERE Sophie, Adjointe CE1-CE2	x		BOUCHET Mélodie, RPE	x	
DIONAY Agnès, Adjointe CE2-CM1	x		CIARAVINO Léna, RPE	x	
BARI Sandra, Adjointe CM1-CM2		x	MENEAU Laure, RPE	x	
MOIZAN Emmanuelle, Adjointe CM1-CM2		x	BEAUFRETON Marie, RPE	x	
DESTREZ Elodie, Adjointe CM1-CM2		x	HUBERT Pauline, RPE	x	
CHEVAL Delphine, Adjointe CE2-CM1		x	BERTHELOT Fabien, RPE	x	
DERRIEN Thomas, TRS		x	LE FLAHEC Fabien, RPE	x	
ILLIEN Florence, RASED		x	MCKINLEY Amanda, RPE	x	
DAYOT Gaëlle, RASED		x	MONTMUSSON Elodie, RPE	x	
			SIMON Quentin, RPE	x	
			TEILLET Valérie, RPE	x	
			TRUBERT Audrey, RPE	x	
			VALLEE Benoît, RPE	x	

### Selon l'ordre du jour :

#### 1. Installation du Conseil :

- Tour de table
- Le rôle du Conseil d'école et des Représentants de Parents d'Elèves (RPE) élus au Conseil d'école a été rappelé : Présentation, discussion de l'organisation pédagogique, des locaux, du fonctionnement de l'école et autour, vote des rythmes scolaires, approbation du règlement de l'école, réponses aux questions des parents d'élèves...
- Les secrétaires de séance sont désignés : Mme Fournet, enseignante ; Mme Meneau, RPE.

#### 2. Vote du règlement intérieur et présentation de la charte de la laïcité

Le règlement intérieur et la charte de la laïcité sont présentés.

\*Règlement : identique à l'an passé. Mme Bazin précise quelques points : elle rappelle les horaires de l'école ; pointe l'obligation d'assiduité scolaire (au-delà de 4 demi-journées d'absence dans le mois, la DSDEN est informée) ; rappelle que les élèves ne peuvent sortir seuls de l'école durant le temps de classe ; donne des précisions sur les prises médicamenteuses et PAI ; et indique la nécessité d'un certificat médical pour toute dispense sportive.

Règlement intérieur adopté par les membres du conseil d'école.

\*Lecture de l'article 6 de la charte de la laïcité : « La laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre-arbitre, et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix. »

Mme Bazin informe que tous les enseignants de l'école ont ou vont bénéficier d'une formation aux valeurs de la République.

### 3. Organisation pédagogique

Les effectifs et la répartition des élèves dans les classes : 286 élèves à ce jour pour 12 classes

Actuels	
TPS	13
PS	26
MS	34
GS	31
CP	41
CE1	24
CE2	32
CM1	38
CM2	47
<b>TOTAL</b>	<b>286</b>
23,83 de moyenne par classe	

Répartition des élèves dans les classes		
<b>26 PS-MS</b> Mme BERNIER	<b>30 TPS – MS</b> Mme BLOUIN	<b>24 PS – GS</b> Mme FOURNET
<b>24 PS - GS</b> Mme GAVALAND	<b>21 CP</b> Mme RESMOND	<b>22 CP</b> Mme FRESLON
<b>23 CE1 – CE2</b> Mme COURTIN	<b>24 CE1 – CE2</b> Mme BOIXIERE	<b>20 CE2-CM1</b> Mme DIONAY /Mme CHEVAL
<b>24 CM1-CM2</b> Mme BARI	<b>23 CM1 – CM2</b> Mme MOIZAN	<b>25 CM1 - CM2</b> Mme DESTREZ

Les prévisions d'effectifs sont à envoyer à l'Inspection pour le 17 novembre. Les effectifs sont en baisse globalement sur le département. Il y a de moins en moins de naissances sur la commune.

### Organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu en fin de journée.

**Quand ?** De 16h30 à 17h15 du lundi au jeudi

**Par qui ?** Les enseignantes de chaque classe (une enseignante peut assurer les APC à un autre groupe d'élèves que le sien)

**Pour qui ?** Tous les élèves susceptibles d'en avoir besoin suite à des difficultés rencontrées dans les apprentissages au quotidien, sous réserve de l'accord de la famille.

**Quoi ?** Des activités pour remédier des difficultés rencontrées dans les apprentissages ou des activités en lien avec le projet d'école.

### 4. Sécurité : incendie, PPMS

Auparavant, il y avait 2 PPMS : un PIA = Plan Intrusion Attentat et un PRM = Plan Risques Majeurs (tempête, séisme niveau 2, transport matières dangereuses)

Ces plans visent à apprendre à réagir (enfants et adultes) en cas d'attaques diverses ou risques naturels.

Il y aura maintenant un PPMS unifié. M. Borderieux, Chargé mission de PPMS Département 35, est venu le 1<sup>er</sup> octobre visiter l'école afin d'établir le nouveau PPMS unifié. Il a ensuite pris contact avec la mairie pour faire part de ses observations avant de rédiger le PPMS unifié. L'école ne l'a pas reçu pour l'instant.

**En cas d'intrusion**, toutes les personnes présentes dans l'école doivent se barricader dans les classes. L'achat d'un dispositif d'alerte par la mairie est finalisé, il s'agit de balises mises à disposition des enseignantes dans chaque classe. Elles lancent l'alerte, alerte reçue par les autres classes et les forces de l'ordre. La balise émettrice est écoutée par les forces de l'ordre qui peuvent ainsi juger des mesures à prendre.

Système installé en janvier 2025. Balise à emmener en déplacement. Coût :12 000€ pour 3 ans. 1 200€ de maintenance par an par la suite.

**En cas de risques majeurs**, il convient de se confiner à l'intérieur des bâtiments. Risques identifiés : tempête, transport de matières dangereuses, séisme niveau 2.

- ➔ **Le premier exercice incendie** a eu lieu le 24 septembre. Il s'est bien déroulé. L'ensemble des élèves était sorti en 3 minutes pour rejoindre leur lieu de rassemblement respectif. Les issues de secours difficiles à ouvrir ont été signalées à la mairie par la directrice et M.Borderieux.
- ➔ **Un exercice « en cas d'intrusion »** aura lieu dès que les balises seront installées et les enseignants formés. Les familles seront informées en amont. Un confinement en silence aura lieu dans les bâtiments.

Des infiltrations ont toujours lieu régulièrement au niveau de la toiture et donc des plafonds. Une dalle est tombée dans la classe de Mme Dionay, les élèves n'étaient pas présents. M. Le Maire s'est déplacé. Il a été décidé de déplacer les élèves dans la salle adjacente. Ils ont pu regagner leur classe d'origine par la suite après validation de la société d'assurance. M.Barbé précise que quelques microfissures se forment dans le toit en zinc, peut-être faudra-t-il enlever toutes les dalles pour les visualiser. La garantie décennale est dépassée. Si les réparations ne sont pas possibles, la toiture sera à refaire.

Demande concernant les locaux : la fibre va-t-elle être installée très prochainement ?

Réponse de M.Barbé : cela va se faire mais il est difficile de trouver des entreprises opérationnelles en ce moment.

Le bardage de la façade élémentaire sera refait début décembre. Une partie de la cour sera sécurisée pendant une quinzaine de jours.

## 5. OCCE

Dans l'école, la coopérative scolaire OCCE accompagne les projets coopératifs initiés par les élèves et leurs enseignants : ainsi les enfants et les jeunes développent leur connaissance du monde, leur esprit critique et deviennent des acteurs positifs pour une société plus solidaire et démocratique.

Pour réaliser ces projets, il est souvent nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative OCCE ; plusieurs sources y participent : subventions des collectivités, ventes de photographies scolaires, de calendriers, financement participatif (la trousse à projets)...

Il est également proposé aux familles de participer au financement de la coopérative (le plus souvent, en début d'année scolaire) : il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire, qui manifeste leur volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école ou de la classe. Les coopératives scolaires OCCE des écoles maternelles et élémentaires sont toutes obligatoirement affiliées à une association départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole. Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation modique qui leur donne accès à de multiples services comme :

- l'assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative hors temps scolaire (notamment lors de voyages ou de sorties scolaires),
- des informations, conseils et outils pédagogiques pour accompagner les projets et mettre en place une réelle vie associative et coopérative au sein de la classe ou de l'école.

À l'école La Fée Viviane, nous avons 3 coopératives :

- ✚ Une pour le cycle 1 et le cycle 3. Mme Bernier est la mandataire. Cette coopérative est alimentée par les souscriptions volontaires, la recette des photos, la subvention APE, et sert à financer les spectacles, les ateliers cuisine, les petites dépenses matérielles, les costumes pour la fête de l'école, les projets...
- ✚ Une pour le cycle 2. Mme Resmond en est la mandataire. Cette coopérative est alimentée par les souscriptions volontaires, la recette des photos, la subvention APE et sert à financer la classe de mer, les petites dépenses matérielles, les spectacles, les projets...
- ✚ Une pour les sorties et projets scolaires. Mme Bazin en est la mandataire. Cette coopérative est alimentée uniquement par les subventions municipales et de l'APE. Elle sert à financer les spectacles et projets, les sorties, l'assurance de l'école.

Exemples de projets qui peuvent être affiliés à l'OCCE : théâtre, productions d'écrits, projet lecture, agenda coopératif...

## 6. Projet d'école, de classes

Le projet d'école est présenté aux membres du conseil d'école. (Il dure 5 ans. Jusqu'en 2025 pour notre école)

### Les enjeux :

- \*Assurer la continuité des parcours, rendre l'élève acteur de ses apprentissages. Devenir le citoyen de demain.
- \*Agir collectivement pour la cohésion et le dynamisme de l'équipe.

Projet littéraire du Prix des Incorruptibles : Tous les cycles sont concernés par ce projet. De nombreuses activités de lecture, production d'écrits, d'œuvres diverses seront mises en œuvre.

La Grande Lessive : sur le thème de « pareil/pas pareil » a eu lieu le jeudi 17 octobre. Les œuvres sont toujours présentes dans l'école.

Pour les CP : Visite du musée école à Saint-Gonlay . Deux déplacements pour tous les CP : 19 & 21 novembre - visite du musée et école dehors pour les deux classes.

Musique à l'école – chorale des 4 classes de cycle 3 : apprentissage de chants sur le thème du voyage. Spectacle en fin d'année lors du festival Y'a d'la voix en Mai 2025.

## 7. Questions des RPE

***Les photos scolaires : copie du PV du conseil d'école du 18 juin 2023 :***

« Extrait du règlement type départemental :

« La pratique de la photographie scolaire :

La pratique de la photographie scolaire correspond à une tradition ancienne dans les écoles publiques. En effet, la photographie scolaire de l'élève, en situation scolaire, dans la classe, est devenue pour beaucoup le moyen de se familiariser avec l'institution scolaire. Toutefois, comme le rappelle la circulaire n°2003-091 du 5-6-2003 relative à la photographie scolaire, toute personne peut s'opposer à la reproduction de son image et toute prise de vue nécessite l'autorisation écrite de l'intéressé ou des titulaires de l'autorité parentale pour les mineurs. Il devra être également précisé que l'autorisation ainsi donnée ne vaut pas engagement d'achat. Afin de pallier toute dérive, un code de bonne conduite des interventions de photographes professionnels en milieu scolaire est annexé à la circulaire n°2003-091 du 5-6-2003. Il est précisé que le photographe scolaire s'engage à ce que les prises de vues aient un lien direct avec l'école et ses missions. Il ne réalisera, à destination des familles, que des photos de classe collectives ou des photos individuelles en situation scolaire.

***L'équipe pédagogique a décidé que l'école réalisera des photos de classe uniquement. La proposition va être faite à l'APE de réaliser les photos individuelles et de fratries. »***

L'APE réalisera des photos individuelles et de fratries avec le même photographe au printemps sur quelques soirées après la classe (sur inscription préalable).

**Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 4 mars 2025.**

**Mme Bazin remercie tous les membres du Conseil pour leur participation.**

Les secrétaires de séance :

**Mme Fournet**

Professeur des Ecoles

**Mme Meneau**

Représentant des parents d'élèves

La Présidente :

**Mme Bazin**

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE  
"La Fée Viviane"  
1, rue de la Fée Viviane  
35750 IFFENDIC  
Tél. : 06 42 95 27 94  
Fax : 02 99 09 71 23

Katell BAZIN  
